

DÉCISION

Portant subdélégation de signature de Monsieur Toriki ATENI,
Directeur général adjoint, au profit des agents placés sous son autorité

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT

- VU la délibération n° 79-22 AT du 1^{er} février 1979 modifiée relative à l'Office Polynésien de l'Habitat ;
- VU l'arrêté n° 167/CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office Polynésien de l'Habitat » ;
- VU l'arrêté n° 229/CM du 28 février 2024 portant nomination de M. Mike AH TCHOY en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office polynésien de l'habitat » (OPH) ;
- VU la décision n° 210320240730/DRI/SRH/hg du 21 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur Toriki ATENI, Directeur général adjoint.

DÉCIDE

Valérie LAFOND **Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée à Madame Valérie LAFOND responsable du service juridique, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas trois cents mille francs CFP hors taxes (300 000 F CFP HT) ;
2. Toutes les attestations afférentes au service fait et notes explicatives faisant partie du service fait ;
3. Les congés, permissions exceptionnelles et documents d'information relatifs aux heures de délégation des agents placés sous son autorité ;

Marc JADOT **Article 2 :** Subdélégation de signature est donné à Monsieur Marc JADOT, conseiller du Directeur général, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas trois cents mille francs CFP hors taxes (300 000 F CFP HT) ;

2. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait.

Sandra EBB-TREBOUTA

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Sandra EBB-TREBOUTA, conseillère à la direction générale, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas trois cents mille francs CFP hors taxes (300 000 F CFP HT) ;
2. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait.

Carine TIATOA

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Carine TIATOA, analyste, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas trois cents mille francs CFP hors taxes (300 000 F CFP HT) ;
2. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait.

Chrystelle TETO

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Chrystelle TETO, chargée de reporting, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas trois cents mille francs CFP hors taxes (300 000 F CFP HT) ;
2. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait.

Nicole CHAGNE-
EDMUNDS

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Nicole CHAGNE-EDMUNDS, contrôleur interne, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas trois cents mille francs CFP hors taxes (300 000 F CFP HT) ;
2. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait.

Norine ARIITAI-SMITH

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Norine ARIITAI-SMITH, chargée de qualité, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas trois cents mille francs CFP hors taxes (300 000 F CFP HT) ;
2. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait.

Vaea BENNETT

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Vaea BENNETT, chargée de communication, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas trois cents mille francs CFP hors taxes (300 000 F CFP HT) ;
2. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait.

Raihei HUNTER

Article 9 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Raihei HUNTER, chargée de communication, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas trois cents mille francs CFP hors taxes (300 000 F CFP HT) ;
2. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait.

Magali ABRIEL

Article 10 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Magali ABRIEL, responsable de l'audit interne, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas trois cents mille francs CFP hors taxes (300 000 F CFP HT) ;
2. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait.

Hinamoe PALMER

Article 11 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Hinamoe PALMER, assistante de direction, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, toutes les attestations et notes explicatives relevant du service fait intervenant dans son périmètre de compétence et d'intervention.

Kareen FONG

Article 12 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Kareen FONG, assistante du Directeur général, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, toutes les attestations et notes explicatives relevant du service fait intervenant dans son périmètre de compétence et d'intervention.

Poerava HOATA

Article 13 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Poerava HOATA, responsable de l'agence de Taravao, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Des bons de commandes sur devis, marchés de prestation et actes, hors matériels et applicatifs informatiques, numériques et électroniques, mobiliers, fournitures de bureau et frais vestimentaires, pour des dépenses n'excédant pas quatre cents mille francs CFP hors taxes (400 000 F CFP HT) ;

2. Toutes les attestations afférentes au service fait et notes explicatives faisant partie du service fait ;
3. Les correspondances internes ;
4. Les bordereaux d'envoi et de transmission ;
5. Les congés et documents d'information relatifs aux heures de délégation des agents placés sous son autorité.

Lawayna
MAONI- DROLLET



Rupe PARKER



Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Poerava HOATA, responsable de l'agence de Taravao, la subdélégation de signature visée à l'article 13 est donnée à Madame Lawayna MAONI-DROLLET, responsable adjointe de l'agence de Taravao.

Article 15 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Poerava HOATA, responsable de l'agence de Taravao et de Madame Lawayna MAONI-DROLLET, responsable adjointe de l'agence de Taravao, la subdélégation de signature visée à l'article 13 est donnée à Monsieur Rupe PARKER, gestionnaire instructeur de l'agence de Taravao.

Article 16 : La présente décision prend effet le lendemain de sa publication sur le site intranet et avant diffusion sur le site internet de l'établissement.

Article 17 : La décision n° 300120241405/DRI/SRH/hg du 30 janvier 2024 est abrogée.

Fait à Pirae le 26 avril 2024

Date de publication :

- 6 MAI 2024

Le Directeur général adjoint



Toriki ATENI